

COMMUNE DE SAINT JUST SUR VIAUR
Conseil Municipal
Séance du 18 JUIN 2021 à 18H30
Compte rendu de réunion et Procès-verbal des décisions

L'an deux mille vingt et un le 18 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Just sur Viaur, le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvon BESOMBES Maire.

Membres Présents : BESOMBES Yvon, BOUSQUET Sandrine, CAP Daniel, CONDUICHE Christelle, CONDUICHE Prescillia, ROBERT Marylène, SOULA Laurie

Absents Excusés : *BALADINE Dominique, BARASC Eliane, Maillet Juliette*

Procuration : *BALADINE Dominique à CONDUICHE Christelle, BARASC Eliane à BOUSQUET Sandrine*

Secrétaire de séance : SOULA Laurie

Ordre du jour :

- Droit de préemption
- Modification des statuts du SMAEP Viaur
- Modification des statuts du SIAEP Tarn
- Maison accueil : appartement T1 en T2
- Plan de financement Pays Segali
- Gestion du personnel
- Taux promotion avancement de grade
- Demande augmentation d'heures employé communal
- Questions diverses

Point 1 : DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil présent le fait ou non de préempter sur l'acquisition d'une parcelle pour agrandir le parking de la maison d'accueil

Après avoir délibéré le conseil à l'unanimité ne souhaite pas préempter pour l'achat de cette parcelle.

Point 2 : MODIFICATION STATUTS DU SMEAP VIAUR

Délibération n°2021/16

Objet : Modification statuts du SMEAP Viaur

Monsieur le Maire présent les nouveaux statuts du SMEAP Viaur, le Conseil à l'unanimité accepte les modifications des statuts.

Point 3 : MODIFICATION STATUTS DU SIAEP TARN

Délibération n°2021/18

Objet : Modification statuts du SIAEP TARN

Monsieur le Maire présent les nouveaux statuts du SIAEP Tarn, le Conseil à l'unanimité accepte les modifications des statuts.

Un point est soulevé par rapport aux invitations de ces commissions, il convient de vérifier les délibérations prises en 2020 pour prendre connaissance des délégués désignés pour participer à ces réunions.

Point 4 : MAISON D'ACCUEIL

Les travaux de la maison d'accueil prévoient, en outre, un appartement de type T1, cet appartement pourrait être transformé en T2 sans coût supplémentaire. Les plans seront joints au compte rendu.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette modification au condition suivante :

- Pas d'augmentation de frais pour ces travaux

Point 5 : PLAN DE FINANCEMENT

Délibération 2021/17

Objet : Plan de financement Maison d'accueil

Madame CONDUCHÉ Précillia présente le plan de financement de la Maison d'accueil, afin que celui-ci soit communiqué à la Communauté des Communes du Pays Ségali afin de percevoir la subvention prévue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce plan de financement.

En aparté la Préfecture nous demande des renseignements sur le fonctionnement de la Maison d'accueil, il convient de demander ces renseignements auprès de l'association qui gèrera les accueillants.

Point 6 : TAUX PROMOTION CDG

Délibération 2021/

Objet : Taux de promotion avancement de grade

Monsieur le Maire aux membres présents que la proposition des taux de promotion pour les avancements de grade pour tous les grades confondus des agents de la commune est fixé à 100%, valable pour la durée du mandat.

Validé à l'unanimité

La proposition du taux a été envoyé au CT du Centre de Gestion pour validation, la délibération ne pourra être prise qu'après l'avis du CT.

Point 7 : PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'agent communal pour une augmentation d'horaire sur la commune de St Just (demande d'un temps complet)

Le Conseil demande :

- justifier la demande d'augmentation d'horaire
- mettre en place un planning sur 1 mois sur le travail fait et non fait

La demande est ajournée et sera réexaminée lors d'un prochain conseil

Monsieur le Maire est en charge avec l'agent communal d'élaborer un planning ainsi qu'un suivi d'entretien.

Une réunion est prévue avec les adjoints et l'agent.

Point 8 : QUESTIONS DIVERSES

Barbecue : un barbecue défectueux devait être déposé à la déchèterie. Le Maire explique la suppression de ce barbecue vu l'état de vétusté et de dangers.

Chien errant : M. RUMAU sera averti par courrier recommandé.

Gravas de la mairie sur la côte de la Calmésie. Ces gravas seront retirés dans les semaines qui viennent, ils seront destinés aux chemins communaux et aux personnes intéressées.

Travaux de l'Eglise : la demande du conseil pour protéger le périmètre de l'église

A ce jour 1 devis a été établie, il convient d'un faire 1 ou 2 de plus.

Un arrêté de péril est reconduit et les barrières de protection avec de la rubalise seront remis en place.

Monsieur CAP Daniel propose d'inviter la population à un vin d'honneur dans l'été.

Demande du Moto club : autorisation de passage sur la commune Fabrèguerie St Jean Castelpers 1 passage en août, prévenir les riverains, autorisation acceptée un courrier leur sera adressé.

Demande de M. COLOMBET : autorisation d'exploiter une licence III se renseigner auprès des services des douanes

Planning des élections du 20/06/2021 : 8h/12h30 : Laurie, Marylène, Eliane, Yvon

12h30/18h : Sandrine, Daniel, Juliette, Precillia.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.